

Soyez prêts pour les feux de forêt



Le GTNO rappelle à la population des TNO qu'en cette saison de feux de forêt extrêmes, il est essentiel que tous les résidents disposent d'un plan et d'une trousse d'évacuation et qu'ils se tiennent au courant de la situation. Voici des mesures que vous pouvez prendre pour vous assurer d'être prêts :

- Disposez d'un plan d'évacuation pour votre domicile. Pour en savoir plus : <https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/soyez-prêt-pour-les-urgences/be-ready-understand-and-plan-evacuations>.
- Disposez d'une trousse d'évacuation pour votre domicile comprenant : des vêtements, des articles de soins personnels (comme des brosses à dents), des documents importants et des médicaments pour chaque membre du foyer. Pour en savoir plus : <https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/soyez-prêt-pour-les-urgences/soyez-prêt-préparez-un-plan-et-une-trousse-d%E2%80%99urgence>.
- Faites le plein d'essence et soyez prêt à partir. Si possible, aidez vos amis, votre famille ou d'autres membres de la collectivité qui pourraient avoir besoin de transport ou d'une autre forme d'aide.
- Déterminez où vous resterez avant de devoir évacuer le secteur. Voici quelques possibilités : chez des amis ou des membres de la famille ou dans un terrain de camping.
- Communiquez avec votre assureur pour confirmer que vous avez une couverture d'assurance appropriée.
- Consultez régulièrement les mises à jour locales sur les feux de forêt. Tenez-vous au courant en visitant le <https://www.gov.nt.ca/ecc/fr/services/mises-jour-sur-les-feux-de-foret>.
- Passez en revue la liste de vérification en cas d'évacuation causée par un feu de forêt : https://firesmartcanada.ca/wp-content/uploads/2022/01/FSC_Wildfire-Evac-Checklist_French.pdf.
- Suivez les directives des responsables de la gestion des urgences.

Plusieurs collectivités des TNO ont été évacuées en raison de feux de forêt. Assurez-vous de comprendre la différence entre des avis, des alertes et des ordres d'évacuation pour savoir quand vous devez partir:



Avis d'évacuation : L'avis vous informe qu'une situation d'urgence, comme un feu de forêt ou une inondation, menace votre collectivité et risque de mettre en danger la vie ou les biens.



Alerte d'évacuation : Vous pourriez être en danger. Préparez-vous à partir rapidement.



Ordre d'évacuation : Vous êtes en danger. Quittez le secteur immédiatement – suivez toutes les instructions des autorités.



Fin d'évacuation : La situation d'urgence est terminée. Rentrez chez vous si votre domicile est sécuritaire. Restez vigilant : le danger peut resurgir.